

chers Collaborateurs, à répandre et établir solidement cette dévotion dans vos paroisses et missions, surtout au moyen de la *Neuvaine* en son honneur. Commencez-la partout le 20 du mois, pour la terminer le 28 ; récitez au moins après la messe les prières indiquées et lisez la considération pour chaque jour ; invitez enfin tous vos fidèles à faire ces exercices en famille et à communier durant cette neuvaine.

II. Une autre fête, fixée au 15 de ce mois, mais qui, cette année, est transférée pour nous au 9 de juin, va se célébrer pour la première fois dans notre province : c'est celle de St. Isidore le laboureur. L'Évêque a sollicité cette grâce à Rome particulièrement en faveur de la classe si nombreuse des cultivateurs. Il ne faut donc pas la laisser passer inaperçue : appelez-y au contraire, Messieurs, l'attention de vos paroissiens, faites-leur connaître les détails si édifiants de la vie de ce saint agriculteur, proposez-la-leur pour modèle, et engagez-les à le prier avec confiance dans leurs différents travaux.

III. L'usage constant dans notre province ecclésiastique est que dans les endroits non compris en dedans des limites des paroisses ou des missions régulièrement établies, la dîme se paie au curé du lieu où les cultivateurs de ces endroits ont leur sortie ordinaire ou naturelle, même lorsque la chose n'est pas fixée par la lettre de mission. Mon intention est que cette règle continue à s'observer dans tout le diocèse. Je prie aussi chacun de vous d'avertir ses paroissiens de l'obligation où ils sont de payer fidèle-